



## Demande de certificat du congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19

**Formulaire applicable à partir du 25 novembre 2020**



(Art. 2, paragraphe 2, de la loi modifiée du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19)

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/fr/acrobat/reader-main.html).

### Vos droits concernant vos données personnelles :

Les informations qui vous concernent recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration à la réalisation de la finalité du traitement.

Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes dans le cadre du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration concernée par votre demande pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.

En outre et excepté le cas où le traitement de vos données présente un caractère obligatoire, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous y opposer.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez-vous adresser au Ministère de la Famille. Dans le cas où les coordonnées du service responsable ne sont pas indiquées, vous avez la possibilité de vous adresser au délégué à la protection des données du Ministère de la Famille. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.

## 1. Saisie

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

### Coordonnées du demandeur

Nom\* :

Prénom\* :

N° d'identification national (*matricule*)\* :

Rue, N°\* :

Code postal\* :                      Localité\* :

### Coordonnées des personnes encadrées

Nom de la personne encadrée ( <i>personne en situation de handicap ou âgée</i> )	Matricule de la personne encadrée	Nom et adresse du service agréé fermé

Prière de consulter les informations sur le verso du présent formulaire



## 2. Pièces justificatives requises

Cette demande doit impérativement être accompagnée de :

- un certificat de résidence du demandeur et de la personne à encadrer (qui peut être téléchargé sur MyGuichet.lu sous « Certificats/Attestations » de la rubrique « Mes données ») ;
- une attestation d'inscription de la personne encadrée au service agréé ou une copie du contrat de travail du salarié handicapé travaillant dans un atelier protégé ou un autre service d'emploi ;
- une attestation de la part du service agréé concerné confirmant que la personne âgée ou la personne majeure en situation de handicap ne dispose plus de place pour cause de fermeture totale ou partielle du service agréé ;
- une description des missions du service agréé situé en dehors du Luxembourg ;
- **Les personnes qui ont déjà bénéficié du congé pour soutien familial** dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ont uniquement besoin de fournir comme pièce justificative celle prévue au point 3 (attestation de la fermeture d'un service et de la non-disponibilité d'une place).

## 3. Informations importantes

1. Le présent formulaire ne peut être rempli que par **le salarié, l'agent public ou le travailleur indépendant qui s'occupe à partir du 25 juin 2020** d'une personne qui réside chez lui, suite à la fermeture d'un service agréé pour personnes en situation de handicap ou pour personnes âgées, en raison de la pandémie.
2. Plusieurs membres d'un même ménage ne peuvent pas demander, en même temps, le congé pour s'occuper du ou des mêmes personnes majeures en situation de handicap ou personnes âgées.
3. Si plusieurs membres d'un ménage exercent une activité professionnelle et qu'un des membres exerce une activité stratégiquement importante dans le cadre de la situation actuelle (p.ex. professionnel de santé) il est recommandé que le congé pour soutien familial soit pris par un autre membre.
4. Le certificat vaut certificat médical au sens de l'article L. 121-6, paragraphe 2, du Code du travail à l'égard de l'employeur ou des employeurs et de la Caisse nationale de santé.
5. Le salarié et l'agent public sont obligés, le jour même de leur absence, d'en avvertir personnellement ou par personne interposée respectivement l'employeur ou les employeurs, le représentant de celui ou de ceux-ci ou le chef d'administration.
6. Le certificat est à transmettre sans délai à l'employeur/aux employeurs, au chef d'administration et à la CNS.
7. Le congé prend fin si le service agréé notifie au ministre la reprise de ses activités ou d'une partie de ses activités et la disponibilité pour l'utilisateur d'une place dans le service agréé.
8. Le salarié, l'agent public ou le travailleur indépendant doit informer le ministre de tout changement de circonstance ayant un impact sur le droit de congé pour soutien familial.
9. Les sommes indûment touchées sont à restituer par le bénéficiaire sans préjudice de poursuites judiciaires éventuelles.

Pour plus d'informations : [guichet.lu](http://guichet.lu) (rubrique : congé pour soutien familial)

## 4. Signature

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

Fait à :

Signature manuscrite du  
demandeur\* :  
(ou signature digitale)

Date de la demande :

## 5. Envoi de la demande

Au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région :

- Par envoi électronique : [soutien.familial@fm.etat.lu](mailto:soutien.familial@fm.etat.lu)  
(Scan/photographie de bonne qualité de l'original signé ou PDF avec signature digital)
- Par envoi postal : L - 2919 Luxembourg